QUESTION UIT-R 281/4[[1]](#footnote-1)\*

Utilisation des techniques numériques dans le service de radiodiffusion
par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle)

(2009)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que certaines bandes de fréquences sont attribuées en partage avec égalité des droits entre le service de radiodiffusion par satellite (SRS) et d'autres services spatiaux ou de Terre;

*b)* que ce partage risque de donner lieu à des brouillages mutuels entre services et d'avoir des conséquences sur l'efficacité d'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires;

*c)* que, lors de la planification d'un service destiné à être partagé avec d'autres services, il faut, pour chacun des services concernés, préciser à la fois le niveau (du champ ou de la puissance surfacique) que doit atteindre le signal utile pour que sa réception soit satisfaisante et celui que ne doit pas dépasser le signal brouilleur pour que le brouillage puisse être considéré comme acceptable;

*d)* que les progrès rapides des techniques numériques en matière de compression vidéo et audio et de la modulation numérique peuvent contribuer à réduire la puissance rayonnée ou la largeur de bande;

*e)* que la mise en œuvre de méthodes de codage avec correction d'erreurs ou de procédés de masquage des erreurs peut influer sur la largeur de bande requise et les coûts,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les méthodes de codage pour correction d'erreurs ou les procédés de masquage des erreurs, fondés sur une évaluation destinée à déduire les paramètres optimaux à partir de considérations liées à la largeur de bande et aux coûts?

2 Quels sont les systèmes appropriés de codage des canaux et de modulation de la porteuse pour les signaux numériques et les largeurs de bande dans lesquelles ces signaux peuvent être transmis efficacement?

3 Quels sont les rapports de protection nécessaires entre deux signaux numériques et entre un signal numérique et d'autres types de signaux susceptibles d'être transmis dans les bandes attribuées au SRS (voir la Question UIT-R 283/4)?

NOTE – Voir les Recommandations UIT-R BO.651, UIT-R BO.712 et les Rapports UIT‑R BO.632, UIT‑R BO.634 et UIT-R BO.954,

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2025.

Catégorie: S1

1. \* L'étude de cette Question peut être associée aux études effectuées au titre de la Question UIT‑R 285/4. [↑](#footnote-ref-1)